



## Deuxième vue pour lunettes d'enfant

Depuis le 28 octobre et jusqu'au 13 décembre, les écolières et les écoliers sont invités à faire don de leurs anciennes lunettes. Des boîtes de collecte ont été installées dans tous les établissements de l'école obligatoire du canton, nonante en tout. Une initiative du Mimosa du bonheur pour le compte du Lions Club, dont l'action caritative cible traditionnellement les personnes malvoyantes. Il y a deux ans, la section delémontaine de l'organisation a fait un don important au Mimosa du bonheur Jura, qui organise la présente action afin de l'en remercier. En restant sur le terrain qui est le sien, à savoir l'aide à des enfants dans le besoin. Au terme de la collecte, les lunettes seront envoyées dans un centre de recyclage du Lions à La Haye, où elles seront nettoyées et classées selon leur degré de correction. Elles seront ensuite utilisées dans une mission de distribution gratuite quelque part dans le monde. Le Service de l'enseignement et la Jeune Chambre Internationale de Delémont sont également partenaires de cette opération.

La vente de fleurs de mimosa ne disparaît pas pour autant bien entendu, la prochaine se tiendra comme chaque année à la fin du mois de janvier. (cf)

## Sur nos monts... et Du lac de Biemme...: à bien plaire

L'apprentissage des hymnes national et cantonal ne sera pas obligatoire à l'école. Les élu-es jurassiens l'ont refusé lors de la séance du Parlement du 30 octobre. Une motion demandait au Gouvernement d'imposer l'apprentissage du *Cantique suisse* et de *La Rauracienne* aux enfants suivant leur scolarité dans le canton du Jura. Les député-es ont rejeté le texte par 32 voix contre 19 et 8 abstentions. L'élu (Indépendant) réclamait un projet de loi pour l'enseignement de ces chants, «un patrimoine dont on peut être fier». Le ministre du Département de la formation, de la culture et des sports a indiqué que le Plan d'études romand (PER) encourageait déjà les enseignant-es à inculquer les hymnes à leurs élèves, sans pour autant les y contraindre. Il existe donc déjà une base légale à ce sujet. (cf)

## Rencontre entre SEJ et Grève du climat

Des représentant-es du groupe régional de la Grève du climat (GdC) ont rencontré les membres du Comité central du SEJ lors d'une séance informelle fin octobre. Les jeunes activistes ont notamment présenté la grande manifestation que la Grève du climat prévoit d'organiser le 15 mai 2020 dans tout le pays. Le mouvement compte s'inspirer de la grève féministe du 14 juin dernier... et en rééditer le succès. L'événement sera organisé de manière décentralisée grâce à la mise sur pied des collectifs régionaux, chargés de nombreuses actions ponctuelles pouvant aller jusqu'à l'arrêt de travail. Pour que leur manifestation ait du succès, les jeunes comptent sur le soutien actif des syndicats. C'est la raison pour laquelle le SEJ a été, comme d'autres, contacté. Le Comité central, voire le Comité élargi, prendront prochainement des décisions de principe.

Le mouvement *Climate Strike* (appelé Grève du climat en Suisse romande), compte plusieurs centaines de membres dans tout le pays. Il regroupe majoritairement des écoliers et écolières, des apprenti-es, des gymnasienn-es et des étudiant-es, mais aussi des personnes plus âgées qui y apportent leurs expériences respectives. (cf)

## OUPS!

Dans notre dernier numéro, nous avons maladroitement rebaptisé le coprésident du SEJ, qui s'appelle bien René Grossmann (et pas Bachmann), et qui, en compagnie de Roberto Segalla, a été formellement investi par les participant-es au récent huitième Congrès des enseignant-es jurassien-nes. (cf)

# Le Gouvernement se réunit-il au Café du Commerce?

Ce titre provocateur et désabusé se justifie par certaines propositions faites par le Gouvernement pour compenser la perte de deux millions due au refus du report de la baisse fiscale. Le Gouvernement n'avait pas prévu que le peuple lui donne tort et il a donc décidé dans l'urgence une série d'économies complémentaires.

Rémy Meury, secrétaire général du SEJ



Le SEJ est à l'aise, car il a appelé ses membres à voter OUI au report de la baisse fiscale. Ceci s'inscrivait dans le respect des engagements pris réciproquement entre la Coordination des syndicats de la fonction publique (CDS) et le Gouvernement. Jusqu'au 20 octobre 2019, toute mesure touchant le personnel a fait l'objet de discussions entre les partenaires. Mais dans l'urgence, ce respect du partenariat est évacué par le Gouvernement. Deux millions doivent être trouvés pour que le budget 2020 respecte le mécanisme de frein à l'endettement. Le Gouvernement a trouvé des économies pour 1,8 million dans le budget de fonctionnement et de 1,3 million pour les investissements. Au-delà de ce qui est nécessaire, car il n'a pas fait de choix pour atteindre l'objectif. Il laisse le Parlement décider s'il faut se limiter aux deux millions absolument nécessaires, d'une part, et si oui, quelles mesures dans l'inventaire de Prévert qu'il a concocté doivent être appliquées ou écartées.

Une seule mesure touche le personnel. Elle vise en fait une partie des employé-es de l'État, à savoir les enseignant-es qui ont un pensum de 23 leçons hebdomadaires et qui pourraient le voir passer à 24 dès août 2020. Une proposition inacceptable pour plusieurs raisons.

D'abord, il y a un manifestement inégalité de traitement entre les employé-es de l'État puisqu'une seule catégorie, très minoritaire, est visée par une mesure qui modifie ses conditions d'engagement.

Ensuite, toutes les autres mesures nouvelles prévues par le Gouvernement ont un caractère conjoncturel, avec une application probable limitée à la seule année 2020. Celle touchant le pensum des

enseignant-es, décrite ci-dessus, est une mesure structurelle qui déploiera ses effets à long terme, de manière quasi définitive. L'article 96 de la Loi sur le personnel, qui institue le partenariat social, n'a pas été respecté. Toute modification de statut, comme la durée du travail expressément citée dans l'article, doit faire l'objet de discussions avec les syndicats avant d'être proposée formellement. Un nouvel oubli du Gouvernement qui ne favorise pas le climat de confiance entre les partenaires sociaux.

Le temps de travail des enseignant-es est-il immuable? Sans doute pas. C'est d'ailleurs un des volets étudiés par un groupe de travail interne au Service de la formation professionnelle auquel participent les responsables du Service de la formation postobligatoire, les directeurs des divisions du Centre jurassien d'enseignement et de formation, les responsables du service des Ressources humaines et le SEJ. Mais le Gouvernement, qui a la science infuse, a décidé de ne pas attendre les conclusions de ce groupe de travail, dont l'utilité se discute désormais.

Pourtant, une étude approfondie et sérieuse doit être menée pour définir si un changement de pensum se justifie en regard de l'article 48 de la Loi sur le personnel qui indique que le temps de travail des enseignant-es doit être équivalent à celui de l'administration. Une étude qui doit dépasser le sentiment du *stamm* du Café du Commerce qui pense que «ces profs du Lycée, ils sont trop payés pour ce qu'ils bossent». Et on n'ose croire qu'une majorité du Gouvernement soit influencée par ce type de pensées de haute tenue intellectuelle.



+41 (0)32 422 48 00  
www.sej.ch

# Salaires plus élevés au budget

Pour 2020, le gouvernement bernois présente un budget incluant le relèvement de la classe de traitement pour toutes et tous les enseignant·es des écoles enfantines, du primaire et des écoles de musique, en les incluant dorénavant à la classe de traitement 7. À partir d'août 2020, leurs salaires augmenteront entre Fr. 250.– et Fr. 400.– par mois, sous réserve de l'adoption par le Grand Conseil de cette décision. Formation Berne et le SEFB saluent cette étape importante et se réjouissent de ce succès.

Anna-Katharina Zenger, responsable syndicale de Formation Berne  
Adaptation: Peter Gasser, coprésident du SEFB

Grâce à la persévérance des syndicats, mais aussi aux contacts avec les partis politiques et à Christine Häsler qui, en tant que directrice de l'instruction publique, s'est fermement engagée depuis le début de son mandat en juin 2018 en faveur de cette amélioration salariale, le gouvernement répond enfin favorablement à nos demandes insistantes.

Un regard dans le passé démontre bien le travail de persuasion important qu'il a fallu pour convaincre l'ensemble du gouvernement de la nécessité d'adapter ces traitements. Nous espérons évidemment que le Grand Conseil entérinera cette volonté lors de sa dernière session de 2019.

Depuis de nombreuses années les syndicats dénoncent les salaires insuffisants des enseignant·es du primaire. Le rapport sur les «Conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale», qui faisait suite à la motion Kropf de 2016, a montré que les traitements bernois étaient en queue de peloton dans cette comparaison!

## Une comparaison intercantonale révélatrice

Les revendications de Formation Berne et du SEFB ont été confirmées par ce rapport. Depuis lors, nous n'avons cessé d'attirer l'at-

tention des médias et des politicien·nes sur le manque de compétitivité des salaires bernois en comparaison intercantonale. Ces arguments ont fini par porter leurs fruits puisque tous les partis ont reconnu la nécessité d'agir. Pourtant, la mise en œuvre de ces mesures n'a cessé d'être reportée.

Une motion prometteuse intitulée «La qualité a un prix – pour des salaires corrects dans l'enseignement!» fut déposée en début 2017 suite à la publication du rapport. Elle fut retirée en septembre 2017 au profit d'une déclaration de planification et de prises de positions des divers partis qui stipulaient clairement la nécessité de relever la classe de traitement de 6 à 7 pour les enseignant·es du primaire, y compris pour celles et ceux des écoles enfantines. Or, stupeur, puisque la même déclaration fut rejetée en novembre 2018!

## D'autres mesures indispensables

Le sujet restait évidemment d'actualité. La pénurie d'enseignant·es devint perceptible dans tout le canton, aggravée par ces salaires manifestement trop bas, c'était donc un facteur décisif. À proximité du canton de Soleure, les postes vacants devinrent monnaie courante, les enseignant·es n'ayant qu'à parcourir quelques kilomètres supplémentaires pour obtenir des salaires de plus de

Fr. 1000.– supérieurs! Nous espérons qu'à partir de 2020, ces différences seront atténuées et que les postes pourront être pourvus. Ce n'est évidemment pas la seule mesure indispensable pour rendre notre profession plus attrayante et pour maintenir la qualité de l'enseignement. Il s'agit également de revoir le taux d'encadrement, de décharger les maitres·ses de classes et de revoir les classes de traitement des autres catégories.

Les mesures salariales budgétées sont également intéressantes du point de vue de la progression salariale. À l'instar de ces dernières années, une progression de 1,5% est prévue, dont 0,8% sont issus des gains de rotation. 0,2% sont également attribués pour la compensation du renchérissement. Ici

par contre, nous sommes en droit de nous demander si le Grand Conseil remplit bien sa mission de tenir compte de l'inflation, puisque cette dernière a été estimée par le SECO<sup>1</sup> à 0,6%!

Pour l'heure, nous sommes très satisfait·es de ce nouveau budget qui intègre cette modification de la classe de traitement. Il appartient dès lors au Grand Conseil de confirmer la volonté du gouvernement, soit 9 millions pour 2020 et 20 millions à partir de 2021. Formation Berne et le SEFB continueront à se mobiliser pour que les autres mesures salariales trouvent également un épilogue heureux!

<sup>1</sup> Secrétariat d'État à l'économie

## en bref...

### Le syndicat également efficace à titre individuel

«Grâce au SEFB, j'ai pu récupérer cinq années de remboursement rétroactif. Sans l'aide du syndicat, je n'aurais reçu que les deux mois de l'année en cours!» (cm)  
Il va sans dire que votre syndicat est heureux d'avoir répondu aux attentes de ce membre. Il l'est tout aussi de recevoir un tel témoignage de reconnaissance, qui pourra par ailleurs, avec l'accord de la personne concernée, servir de publicité auprès de collègues pas encore syndiqué·es!

Par conséquent, n'hésitez pas à nous adresser des témoignages, même courts, afin de rendre visibles les actions de votre syndicat. Merci d'avance. (aj)

### Un départ partiel pour un retour!

C'est ainsi que l'on pourrait résumer le changement de rédactrice de notre canton à l'Éducateur. En effet, Catherine Friedli a décidé d'alléger quelque peu sa tâche de rédactrice en ne conservant dorénavant que les pages jurassiennes. Le Comité central du SEFB tient à la remercier sincèrement pour sa contribution fort appréciée durant cette dernière année. Quant à la personne qui reprendra cette fonction, on peut dire que sa plume ne vous sera pas inconnue puisque Dominique Egger a accepté de reprendre le poste qu'elle occupait voici quelques mois. Nous lui souhaitons un bon retour! (aj)

### De l'intérêt pour le poste de secrétaire administrative!

Suite à l'annonce de départ de notre secrétaire administrative actuelle, Simone Froidevaux, qui prendra une retraite bien méritée, nous avons mis son poste au concours. Quelle ne fut pas notre surprise de constater l'intérêt que ce poste pouvait susciter puisque quatre candidates nous ont écrit. La procédure de sélection est lancée et nous pourrons vous annoncer l'heureuse élue dans le prochain numéro! (aj)



+41 (0)32 492 52 56  
www.sefb.ch

# Comment évaluer les enseignant·es?

À la rentrée scolaire 2014, le DEF (Département de l'Éducation et de la Famille) a diffusé un document appelé «cadre de référence des compétences professionnelles des enseignants». Celui-ci doit guider les directions dans leur rôle de supervision pédagogique. Après quelques années de pratique, le DEF a lancé une enquête afin de mieux saisir quel en est l'impact dans les écoles neuchâteloises. Enseignant·es et membres des directions, chacun·e a été appelé·e à répondre de manière anonyme à ce sondage, et le SAEN espère que beaucoup ont saisi cette occasion de s'exprimer.

Pierre-Alain Porret, président du SAEN



## Un bon outil?

Nous relevons tout d'abord que les divers documents mis à disposition des directions sont bien rédigés, avec beaucoup de clarté. Les attentes, composantes, objectifs et critères listés dressent un portrait exhaustif de tout ce que l'on peut attendre d'un·e enseignant·e. C'est une excellente base de réflexion.

Toutefois, il faut être bien conscient que cet idéal proposé ne peut pas être atteint par tout le monde, tout le temps, devant n'importe quelle classe ou élève. Il existe un risque non négligeable que ce document mette une pression excessive sur les enseignant·es, pire encore qu'il soit utilisé de manière inappropriée. Dans plusieurs cas, le SAEN a dû intervenir pour modérer les exigences de directions qui, par désir de bien faire, plaçaient la barre beaucoup trop haut en demandant que chaque item soit justifié lors de l'entretien individuel. Il faut absolument, à notre avis, que cette procédure permette de relever la richesse de l'enseignement donné, les qualités et l'engagement des acteurs et des actrices de l'école, avant d'en souligner les points faibles ou les lacunes.

## À consommer avec modération!

Cet outil d'évaluation a été murement réfléchi et bien construit. Il doit être utilisé dans un esprit de collaboration, de construction commune, et pas de sanc-

tion ou de pression lors de relations tendues. Si la procédure se déroule réellement dans une relation de confiance réciproque, et nous pensons que c'est généralement le cas, elle est une excellente occasion pour les directions d'école de se mettre à l'écoute de la réalité et des besoins du travail «sur le terrain, au ras des pupitres». Pour cela, il faut absolument éviter tout esprit de jugement subjectif afin que chacun·e puisse s'exprimer librement. C'est grâce à une ambiance sereine qu'une analyse correcte et constructive peut être posée à la fin de la démarche.

Le SAEN est préoccupé par la double casquette administrative/pédagogique que doivent assumer les directions. Nous constatons qu'il est difficile pour un·e directeur·trice d'être à la fois un·e excellent·e gestionnaire de son établissement, tout en étant parfaitement à l'aise pour apprécier les qualités personnelles, pédagogiques et didactiques de ses collaborateur·trices.

Le syndicat déplore que l'outil proposé évalue les individus, mais pas les équipes. Or, à notre époque, tout démontre que l'action pédagogique n'est plus le fait d'une seule personne. Il faut donc en être conscient·es et éviter une utilisation du cadre de référence qui tendrait à isoler les enseignant·es plutôt qu'à encourager le partage des expériences (positives ou négatives) et la recherche collective de solutions.

# Secondaire II: Faute de grives...

Deux mois après la rentrée, Mme Maire-Hefti faisait part des constats et données du Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) concernant l'orientation des élèves libérables. Comme les chiffres se révèlent rétifs, la méthode Coué reste d'actualité...

Pierre Graber

**E**n gros titres, la presse quotidienne l'a relevé comme on l'y invitait: 1'677 nouveaux contrats ont été conclus entre apprenti·es et entreprises formatrices. C'est 35% de plus qu'il y a dix ans. Magnifique? Pas si simple...

Sachant que 2'009 élèves étaient libérables cet été et que 644 d'entre eux ont effectivement entamé une formation professionnelle<sup>1</sup>, il y a donc un bon millier de nouveaux contrats signés avec des «moins jeunes» qui se réorientent après une parenthèse diversement fructueuse. En fait, moins de 40% des nouveaux contrats concernent des jeunes libérables. À priori, hélas, rien de bien nouveau sous le soleil!

Si l'on se réfère aux dix dernières années, la tendance est surtout qu'il n'y en a pas vraiment; c'est d'une stabilité désarmante...



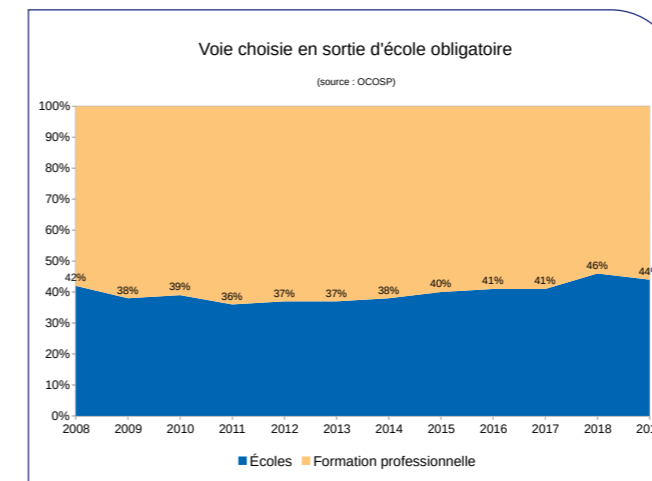
Chiara et Noah, apprenti·e ASSC 1re année auprès de HNe.

L'effet du genre reste aussi bien réel. Les deux tiers des élèves qui optent pour une formation générale<sup>3</sup> sont des filles et c'est l'inverse en apprentissage!

## Et la réforme du cycle 3?

Le message se veut rassurant à propos des conséquences de l'abandon des filières à l'école secondaire. La réussite au terme de la première année de lycée reste au niveau des années passées, frôlant le 80%. La situation est cependant préoccupante pour les élèves ayant suivi trois branches dans un groupe de niveau 2; pour eux, l'accès au lycée se solde le plus souvent par un échec en fin de première (60%).

La variété des formations dans le domaine de l'apprentissage n'y permet pas une telle évaluation. Globalement, les résultats sont très satisfaisants avec un taux de réussite de 89,8% aux examens finaux débouchant sur l'octroi de 1'626 titres dans 164 professions différentes... avec un fort accent dans le domaine «industrie, technique et informatique» qui a d'ailleurs séduit 39% des nouveaux et nouvelles apprenti·es!



Dans ce contexte, les autorités cherchent à encourager les entreprises à éprouver activement les vertus de la formation duale tant encensée. Elles placent ainsi désormais leur espoir dans le dispositif de «contrat-formation<sup>2</sup>» entrant en vigueur en 2020.

<sup>1</sup> Sans compter 220 élèves qui ont dû se rabattre sur une classe de pré-apprentissage

<sup>2</sup> Soutien financier versé pour chaque apprenti·e en formation à chaque fin d'année scolaire financé par un prélèvement chez tous les employeurs à hauteur de 0,58% de la masse salariale

<sup>3</sup> Maturité gymnasiale ou Certificat de culture générale

# Journée syndicale: vigilance et détermination!

Attaché à parcourir le canton au gré de ses assemblées annuelles, le SAEN a convoqué ses membres à La Chaux-de-Fonds le 6 novembre dernier. Retour sur cet évènement incontournable du syndicalisme enseignant...

Pierre Graber

La aula du lycée Blaise-Cendrars était presque remplie à cette occasion, ce qui est à la fois un signe de vitalité et un regret, car l'audience ne représentait qu'une fraction minoritaire des membres. L'agenda politique étant bien rempli, notamment par la session du Grand Conseil, les discours des autorités et invités ont représenté la portion congrue: Jean-Marc Haller, secrétaire général du SER, et Jacques Bouvier, délégué par la FAPEN<sup>1</sup>, ont souligné le rôle important du SAEN et appelé de leurs vœux la poursuite d'une collaboration fructueuse.



Pierre-Alain Porret (président) et Brigitte Tisserand (vice-présidente) se sont partagé les divers points de l'ordre du jour, cette prestation à deux voix rendant plus digeste la partie statutaire.

Le rapport d'activité 2018-2019 ayant été présenté lors de l'assemblée des délégués, les sujets de préoccupation ont été simplement rappelés sans entrer dans les détails. La présentation du Comité cantonal (CC) a permis d'énumérer les innombrables groupes de travail et commissions dans lesquels le SAEN prend une part active. Pierre-Alain Porret n'a pas manqué de remercier les nombreux membres qui ont donné de leur temps pour la défense de la profession... sans oublier d'appeler d'éventuelles bonnes volontés à la rescousse pour permettre un sain partage des tâches. Vœu pieux pour l'instant... à la notable exception de l'annonce d'une collègue des tout premiers degrés acceptant de rejoindre le CC pour y relayer Anne Barraud Gaillard qui accèdera à la retraite l'été prochain. Merci Ana.

Tous les documents concernant la Journée syndicale se trouvent sur le site du syndicat: [www.saen.ch/page/journee-syndicale-2019-documents](http://www.saen.ch/page/journee-syndicale-2019-documents). On y trouve notamment le rapport d'activité, le texte des résolutions adoptées par l'assemblée, mais aussi les diaporamas des interventions de Nico Hirtt.

Le point d'orgue de la partie statutaire a été la discussion et l'adoption à l'unanimité de deux résolutions.

## Revalorisation salariale

La première résolution dénonçait d'une part l'érosion progressive du pouvoir d'achat des enseignant-es et rappelait la hausse des exigences dans l'exercice de la profession. L'assemblée ne s'est pas contentée de l'approuver, elle l'a aussi amendée pour que l'urgence apparaisse mieux. Au passage, il a été annoncé que les enseignant-es neuchâtelois-es sont désormais (presque systématiquement) moins payés que leurs collègues de tous les autres cantons!

Extrait: *L'Assemblée Générale du SAEN (...) demande au Département de l'Éducation et de la Famille (DEF):*

- de corriger, à l'occasion du processus d'évaluation des fonctions, les inégalités de traitement touchant certaines catégories d'enseignant-es, en particulier en améliorant les rémunérations dans les cycles 1 et 2;
- de mettre en œuvre rapidement une revalorisation conséquente des traitements de toutes et tous les enseignant-es de l'école neuchâteloise.

## Contraintes liées à l'enseignement, en particulier à temps partiel

En Suisse, seul un tiers des enseignant-es travaille à temps complet (90% et plus). Neuchâtel est en plein dans la moyenne. Si l'on fait abstraction des deux premières années de la scolarité obligatoire, ça tombe même à moins d'un quart! Ce constat a donné lieu à une discussion passionnante quant aux causes et – surtout – aux conséquences du phénomène. L'assemblée a là aussi amendé le texte présenté pour rappeler qu'un certain nombre des écueils rencontrés par celles et ceux qui travaillent à temps partiel concernent la profession dans son ensemble.

Extrait: *L'Assemblée Générale du SAEN (...) demande au Département de l'Éducation et de la Famille:*

- a) de mettre rapidement en œuvre des mesures afin que la charge de travail réelle des enseignant-es soit en adéquation avec le pourcentage d'activité pour lequel ils/elles sont engagés;
- b) d'harmoniser, au niveau cantonal, les pratiques concernant l'implication des enseignant-es dans les tâches de gestion des classes et de l'école, ainsi que lors de l'accompagnement des élèves lors des activités extrascolaires;
- c) de faciliter la formation continue des enseignant-es en accordant une indemnité forfaitaire conséquente ou des décharges aux personnes appelées à se former hors de leur temps d'engagement habituel.

## Devoirs

L'Éducateur a traité de la question dans son dernier numéro. Dans l'impossibilité d'engager un débat, l'assemblée a souhaité que tous les membres qui le désirent puissent échanger à propos des recommandations du DEF. Une rencontre a ainsi été fixée au 16 janvier 2020 (endroit encore à définir).

## L'invité

Victime des aléas ferroviaires, Nico Hirtt s'est fait un point d'honneur à venir malgré tout à La Chaux-de-Fonds. Il n'a ainsi pas hésité à parcourir 700 km au volant de sa voiture... par trajet. Merci!



## Effectifs allégés en début de scolarité!

Le CC avait eu vent d'une conférence consacrée à l'influence de l'effectif des classes. Nico Hirtt a accepté d'y revenir en fin de matinée. Cette présentation d'à peine une demi-heure a «scotché» l'auditoire. Les idées se-

lon lesquelles la taille des classes n'aurait que peu d'influence, promue par des organismes tels que l'OCDE sur la base des théories libérales, ont été démontées par une étude STAR concernant 6'500 élèves de 350 classes dans 80 écoles, dont les résultats ont été évalués semestriellement durant douze ans (un parcours scolaire).

Il ressort que les élèves ayant bénéficié d'un effectif réduit (13 à 17 élèves) durant les quatre premières années – pas au-delà – en tirent parti jusqu'au terme de leur scolarité. Ainsi, à 16 ans, 16,7% des élèves d'une telle classe étaient en retard scolaire contre 43,5% pour une classe régulière (22 à 25 élèves). L'effet est plus spectaculaire encore pour les cas de décrochage: respectivement 1,8% et 8,5%!

Au terme de l'expérience, les enseignant-es ayant travaillé dans ce cadre ont dégagé une multitude d'apports positifs, parmi lesquels: créativité, expérimentation pédagogique accrues; construction de savoirs; manipulations en classe; meilleure écoute accordée aux élèves; feedback immédiat; planification du travail; discipline plus souple; suivi individualisé; meilleure remédiation; mais aussi enthousiasme des enseignant-es, patience et sens de l'humour retrouvés!

## Compétences et compétition – L'école sous la coupe des marchés?

L'après-midi a permis à Nico Hirtt d'aborder sa spécialité: l'enjeu des «compétences» à l'école. Son exposé était articulé en deux parties: une première plutôt historique, descriptive et même politique de l'approche par compétences; la seconde plus pédagogique destinée à démonter la prétendue filiation de l'approche par compétences et du constructivisme ou de la pédagogie Freinet.

Résolu dans son opposition à l'approche par compétences, Nico Hirtt a alors fait appel à son expérience d'enseignant pour dissiper les confusions. Au terme de l'exposé, la présentation de plusieurs dispositifs d'évaluation des compétences (épreuves) a débouché sur un échange très instructif. La conclusion tirée dans le contexte de la nouvelle évaluation neuchâteloise étant que l'approche par compétences – pure et dure – peut conduire à des absurdités très éloignées des buts initiaux. Heureusement, à l'heure actuelle, il semble que le dogmatisme n'a pas cours chez nous!

<sup>1</sup> Fédération des Associations de Parents d'Élèves du canton de Neuchâtel



© Gianni Chiarini/Retali

## Plus d'épreuves orales pour entrer au gymnase

Le dispositif relatif aux examens d'admission dans les gymnases vaudois a fait l'objet, ces deux dernières années, d'une analyse approfondie avec le constat qu'il est particulièrement complexe et lourd, tant pour les candidat-es que pour l'établissement en charge de son organisation et de sa passation, indique le Conseil d'État dans un communiqué. Cette analyse a ainsi débouché sur une proposition de refonte et d'allègement de ce dispositif, nécessitant des adaptations dans quatre articles du règlement des gymnases.

Ainsi, les examens d'admission seront organisés pour l'entrée en 1re année seulement de l'École de maturité, de l'École de culture générale et de l'École de commerce (la possibilité d'en organiser en 2e année pour l'École de maturité et l'ECG est supprimée). Ils seront composés uniquement d'épreuves écrites (plus d'épreuves orales) déterminées par le département et portant sur le programme de l'année précédente. (com./réd.)

## JO Jeunesse: un poster pour comparer les performances

«Aptitudes Champions»: tel est le nom de l'opération lancée par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) pour sensibiliser les écolières et les écoliers vaudois – de la 5e à la 11e – aux Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne (9 au 22 janvier 2020) en leur permettant de comparer leurs résultats sportifs avec ceux de dix athlètes d'élite vaudois-es.

Les performances de Charlotte Chable (ski alpin), Barnabé Delarze (aviron), Jovian Hediger (ski de fond), Augustin Maillefer (aviron), Alain-Hervé Mfomkpa (athlétisme), Fantin Ciompi (ski freestyle), Julie Franconville (badminton) et Maélie Jara (handball) ont ainsi été rassemblées sur un poster remis à toutes les écoles vaudoises. Le poster présente le détail des tests et une fiche pour chaque athlète (portrait, sport pratiqué, palmarès et résultats aux tests).

Tout en sensibilisant les élèves à l'événement JOJ, il s'agit également de relancer l'intérêt des épreuves tests auprès des élèves, indique le SEPS. Il y a aussi une volonté pédagogique d'engager un dialogue entre professeur-es et élèves sur les conditions qui permettent d'atteindre les résultats des champions: encadrement, charge de l'entraînement, motivation. Le poster est téléchargeable ici: [www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/accueil/fichiers\\_pdf/2019\\_octobre\\_actus/Poster\\_Aptitudes\\_Champions.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2019_octobre_actus/Poster_Aptitudes_Champions.pdf) (com./réd.)



## BDRP: vous connaissez?

Comme plus de 60% des enseignant-es vaudois-es, faites le plein de ressources sur la Banque De Ressources Pédagogiques! [bdrp.ch](http://bdrp.ch): des milliers de manières d'enrichir vos cours! [info@bdrp.ch](mailto:info@bdrp.ch) (com./réd.)

## Aide au personnel enseignant en difficulté

Dans sa récente réponse à une interpellation de la députée Joséphine Byrne Garelli (PLR) – déposée suite à la publication de l'enquête du SER sur l'état de santé des enseignant-es – le Conseil d'État expose les moyens mis à disposition des enseignant-es qui doivent faire face à des difficultés. Des mesures de prévention des risques psychosociaux, de détection et d'accompagnement ont notamment été mises en place. Plusieurs actions de prévention du burnout ont été organisées par les directions d'établissements au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire; des pilotes de «personnes ressources» vont prochainement voir le jour au sein de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire. Le Conseil d'État rappelle le rôle fondamental des directions d'établissement dans la mise en place de cadres favorisant un climat scolaire sain pour les différents acteurs et actrices de l'école. Les directions générales, la direction RH départementale et la déléguée à la protection du climat scolaire interviennent en renfort selon les situations. (com./réd.)



## AFP? PAI? une conférence pour tout savoir

L'association Insertion-Vaud organise, le 13 janvier 2020 au CHUV (Lausanne) de 17h à 19h, une conférence-débat sur la formation professionnelle en entreprise, plus précisément pour présenter l'attestation de formation professionnelle (AFP) et la prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI) qui souffrent, selon elle, d'une mauvaise image, surtout en Suisse romande. Le rendez-vous, qui verra la présence de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, doit permettre de répondre aux questions et de débattre avec des représentant-es des milieux de l'économie, de la formation, de l'orientation et de l'insertion socioprofessionnelle. Entrée libre sur inscription jusqu'au 30 novembre sur <http://insertion-vaud.ch/>. (com./réd.)

## «Ma classe refait le monde»

Quelle priorité donne-t-on au développement durable dans les trois cycles de la scolarité obligatoire? Si certain-es enseignant-es en font leur cheval de bataille, comment donner un coup de pouce à celles et ceux que cette approche n'inspire pas? Afin de promouvoir l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), la HEP Vaud met sur pied une journée d'échanges, le 6 mars 2020, dans le cadre de la semaine de la durabilité, durant laquelle les classes – de la 1re à la 11e – sont invitées à présenter un projet sur le développement durable. Toutes les disciplines scolaires peuvent être abordées et l'interdisciplinarité sera privilégiée. Le produit final peut prendre la forme d'une BD, d'une pièce de théâtre, d'une chanson, d'une enquête, d'une exposition, d'une manifestation, d'un projet d'aménagement, etc. Un projet pourrait par ailleurs consister à organiser un repas durable pour la journée du 6 mars (les frais seront pris en charge par la HEP). À l'issue de cet événement, chaque classe se verra décerner un prix souvenir.

Le délai d'inscription est fixé au 13 janvier 2020. Davantage d'infos et inscription sur [www.hepl.ch/cms/accueil/actualites-et-agenda/actu-hep/ma-classe-refait-le-monde-2.html](http://www.hepl.ch/cms/accueil/actualites-et-agenda/actu-hep/ma-classe-refait-le-monde-2.html). Les organisateurs de cette journée se tiennent à disposition des enseignant-es pour les conseiller et les aider tout au long du processus. (com./réd.)

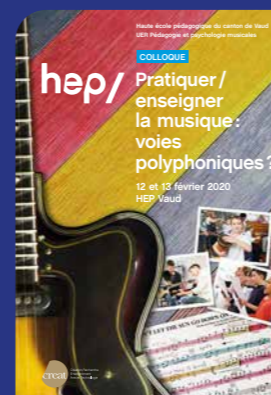
## Colloque pratiquer-enseigner la musique

Les 12 et 13 février 2020, l'UER Pédagogie et psychologie musicale de la HEP Vaud organise un colloque scientifique sur le thème «Pratiquer-enseigner la musique: voies polyphoniques?».

Enseignant-es, musicien-nes, chercheur-es et formateur-trices sont convié-es à présenter leurs réflexions sur l'identité professionnelle des enseignant-es de musique dans un contexte sociétal complexe, à confronter leurs points de vue et à débattre des solutions pour le futur, soulignent les organisateurs.

Quatre axes thématiques ont été choisis pour débattre des voies polyphoniques, n'excluant pas les dissonances: les positionnements qui fondent l'éducation musicale à l'école et la formation des enseignant-es (axe 1), les tensions et chances offertes par le double profil de musicien-ne/enseignant-e (axe 2), les collaborations avec d'autres acteur-trices de la vie musicale (axe 3) et la médiation culturelle, secteur en pleine expansion en Suisse romande (axe 4).

Davantage d'informations sur: [www.hepl.ch/cms/accueil/actualites-et-agenda/actu-hep/pratiquer-enseigner-la-musique.html](http://www.hepl.ch/cms/accueil/actualites-et-agenda/actu-hep/pratiquer-enseigner-la-musique.html) (com./réd.)



**"AVEC NOUS  
Où tu veux  
Quand tu veux..."**

**+41(0)58 317 18 08**  
[info@romandie-campus.com](mailto:info@romandie-campus.com)  
[www.romandie-campus.com](http://www.romandie-campus.com)



## Avec Lemon Squeazy

Depuis quelques années, M. David Hofer, développeur informatique, et Mme Marine Blanc, enseignante primaire, ont développé le programme *Lemon Squeazy*. Ce projet propose aux enseignant-es une application très complète pour la préparation de leur journal de classe, en tenant compte des directives inspectorales et en lien avec le Plan d'études romand (PER). Plusieurs milliers de collègues fribourgeois-es et d'autres cantons, de tous les niveaux, utilisent cette application. Certain-es formateur-trices de la HEP n'hésitent pas à la présenter à leurs étudiant-es comme étant un outil pratique et répondant aux attentes en termes de journal de classe. Depuis l'origine du développement et de la mise en ligne, M. Hofer et Mme Blanc ont travaillé bénévolement, ont répondu à des centaines de courriels et ont continué d'améliorer leur application. Aujourd'hui, avoir sollicité des rencontres avec le Service de l'enseignement afin de trouver un arrangement financier, tout en espérant laisser la gratuité pour les enseignant-es, les concepteurs se sont vus contraints de rendre cette application payante, ceci depuis le 1er décembre 2019 avec des possibilités d'arrangement suivant la grandeur des établissements et le nombre de licences demandées.

La SPFF a été interpellée par plusieurs collègues qui, même comprenant cet état de fait, se demandent qui pourrait financer cette licence. En fait, cette décision a soulevé de nombreuses interrogations, aussi du côté des responsables d'établissement qui ont relayé nos soucis. À ce stade, quelques établissements ont cherché des solutions internes, mais dans la plupart des situations, ce sont les enseignant-es qui s'acquitteront du paiement de cette licence, pour un outil pédagogique, un support précieux à la préparation de leur enseignement.

La SPFF a adressé un courrier à notre Directeur afin qu'il se penche sur ce dossier. Nous demandons de trouver un arrangement, soit directement avec les concepteurs qui sont prêts à être reçus, soit par la prise en charge de cette dépense via le panier de l'élève pour les moyens d'enseignement. Cette application pourrait devenir la norme dans l'école fribourgeoise et subventionnée par l'État ou les communes au même titre que les autres licences informatiques que nous utilisons dans nos classes. (ge)

## Votre affiliation à la SPFF

Vous avez reçu les documents nécessaires pour vous acquitter de votre cotisation à la SPFF. À l'heure de remplir le bulletin et de s'inscrire, on peut se poser quelques questions ou hésiter. Le prix n'est-il pas trop élevé? Que fait la SPFF pour moi et pour mes collègues? Les résultats sont-ils à la hauteur de mes attentes? La SPFF n'est-elle pas un peu «frileuse» et trop consensuelle? Peut-être... Mais votre SPFF obtient des avancées concrètes, est reconnue et peut se targuer de connaître parfaitement les dossiers. La SPFF a toujours privilégié la voie des contacts directs avec tous ses interlocuteurs et cette politique porte ses fruits. Nous avons besoin de vous, de votre confiance. Votre paiement sera un geste solidaire qui nous encouragera à poursuivre nos actions et vous permettra d'avoir un soutien actif de notre part. De plus, chacun et chacune d'entre nous se doit de rechercher des membres afin que nous puissions notamment baisser le prix des cotisations. Il est plus que jamais indispensable que nous soyons fort-es. (ge)

# Une demande légitime

Le 24 septembre dernier, le Conseil d'État fribourgeois a répondu à nos courriers du 21 décembre 2017 et du 2 janvier 2019 demandant une revalorisation salariale des enseignant-es primaires. Loin d'être convaincue, la SPFF a décidé de continuer les démarches avec le soutien d'un avocat.

## Gaétan Emonet, président de la SPFF



C'est en 2008 que la commission d'évaluation des fonctions a émis ses préavis concernant notre profession. À cette époque-là, deux évaluations ont été conduites, une pour les enseignant-es École Normale et une pour les enseignant-es HEP. La formation contribuant à une grande part des points attribués, le Bachelor obtenu à la sortie HEP augmentait cette classification. Le Conseil d'État, ne voulant pas faire de différence, a pris la décision de mettre tout le personnel enseignant en classe 18, valeur haute pour les un-es et valeur basse pour les autres, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2007. À cette date, très peu d'enseignant-es disposaient du Bachelor. Or, aujourd'hui, la situation est différente avec plus de 50% de collègues formé-es à la HEP.

## Les arguments du Conseil d'État

Dans nos courriers, nous avons fait valoir d'une part la formation actuelle qui n'est pas reconnue à sa juste valeur et d'autre part notre métier qui évolue et se complexifie. À cela, le Conseil d'État a répondu ainsi:

Les premiers diplômes HEP ont été délivrés en juillet 2005 et en accordant la classe 18 en 2007, il a déjà été tenu compte de cette formation et nous avons bénéficié d'une classe supplémentaire. Aussi, pour le Conseil d'État, la formation Bachelor a déjà été reconnue à sa juste valeur.

Une comparaison salariale effectuée en 2018, comprenant les cantons latins ainsi que le canton de Berne, montre que le salaire minimum versé à Fribourg aux enseignant-es 1H-2H occupe la 2e place après Genève et la 5e place pour les 3H-8H. En ce qui concerne les revenus

versés après vingt-et-un ans d'activité, ils occupent systématiquement la 3e place derrière Genève et Berne. De plus, une comparaison salariale plus large révèle qu'ils correspondent à la moyenne des cantons situés au nord-ouest de la Suisse. Le Conseil d'État estime dès lors que ces différents éléments démontrent que nos traitements sont concurrentiels et se situent dans la moyenne des autres cantons, voire au-dessus.

Enfin, le Conseil d'État reconnaît que les exigences vis-à-vis du corps enseignant vont en s'accroissant et qu'il sera utile de se pencher sur notre mandat global lors de la prochaine révision du règlement relatif au personnel enseignant. En outre, pour répondre à cette évolution, ce sont les titulaires de toutes les fonctions qui doivent s'adapter et sont soumis aux exigences de formation continue. D'une manière générale, ce n'est pas seulement la fonction enseignante qui évolue et évoluera encore dans le futur. En tenant compte de cet état de fait, le Conseil d'État rappelle que ces changements ne donnent pas automatiquement lieu à une augmentation de la classification.

## En conclusion

La SPFF et ses collègues alémaniques du LDF<sup>1</sup> estiment que cette réponse n'est pas satisfaisante et ne répond pas à notre problème de classification dans le contexte fribourgeois, par rapport notamment au secondaire I.

Avec l'aide d'un avocat, nous avons entamé des démarches afin que notre dossier soit rouvert dans *EVALFRP*<sup>2</sup> et que nous puissions obtenir satisfaction.

<sup>1</sup> *Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg*

<sup>2</sup> Système d'évaluation et de classification des fonctions

Bank  
Banque  
Banca

CLER

À découvrir sur: <https://www.cler.ch/fr/ser>

La banque CLER  
offre des conditions  
attrayantes aux  
affilié-e-s du SER



+41 (0)79 607 95 52  
[www.spff.ch](http://www.spff.ch)



[www.amcoff.ch](http://www.amcoff.ch)

# L'épuisement professionnel des enseignant·es

Seulement quelques jours après la rentrée, je reçois l'alerte d'une équipe déjà épuisée que je souhaite partager ici avec vous. Depuis, les cas s'accumulent et m'inquiètent de plus en plus.

.....  
 Francesca Marchesini, présidente de la SPG



Les enseignant·es constatent, année après année, que le nombre d'enfants ayant des besoins spécifiques augmente (troubles de l'opposition, mesures DYS, élèves épileptiques, non acquisition de la propreté, mobilité réduite provisoirement). Certains de ces besoins devraient être couverts par d'autres professionnel·les, mais évidemment, les ressources manquent et c'est systématiquement à l'équipe de compenser le manque d'encadrement PAT<sup>1</sup> des établissements du primaire. Couvrir ces besoins requiert de plus en plus d'attention et de travail.

De plus, il faut tenir compte des inclusions en rang 2 et 1 (trisomie et troubles du spectre autistique entre autres). Ces élèves sont parfois soutenu·es en classe par différent·es intervenant·es externes (pas toujours qualifié·es), mais trop souvent à dose homéopathique. Si ce soutien est néanmoins apprécié, il nécessite une grande coordination qui s'ajoute à la charge de travail, déjà trop importante des enseignant·es.

Par ailleurs, les collègues qui m'ont alertée ont la chance d'accueillir dans leur établissement une équipe pluridisciplinaire qui leur demande cependant pour l'instant un investissement supplémentaire important, dont elles espèrent néanmoins profiter des bénéfices ultérieurement. L'équipe pluridisciplinaire n'a en effet pas pour mandat et encore moins le temps de prendre en charge l'ensemble des problématiques rencontrées par les écoles sur le terrain et le sentiment quant à l'investissement des professionnel·les

qui la composent dans la vie de l'école reste pour le moins mitigé.

Ainsi, une surcharge de travail importante est générée avec des répercussions directes sur les conditions de travail et la santé de nos collègues (beaucoup d'absences pour cause de maladie, équipe irritable et fatiguée).

Les seules mesures de soutien proposées par l'institution se réduisent souvent à des aménagements, compliqués, contraignants, voire dangereux. La gestion des récréations semble se complexifier dans de nombreux établissements. Certain·es élèves demandent en effet une attention particulière lors de ces moments qui devraient impliquer une coordination avec d'autres professionnel·les (accueillir un enfant en chaise roulante, surveiller certain·es élèves en permanence pour des raisons de comportements ou de santé). Sans compter les soins aux élèves blessé·es, les élèves de 1P qui pleurent et s'échappent, les thérapeutes qu'il faut contacter, la communication entre les différent·es professionnel·les y compris la direction d'établissement).

Dans certaines écoles, les collègues sont pratiquement toutes et tous privé·es de leurs temps de pause et arrivent en fin de journée à bout de souffle. L'équipe qui m'a alertée est particulièrement investie et souffre principalement de ne plus pouvoir soutenir au mieux tous et toutes les élèves. Il semble que les années de plus en plus difficiles qui s'enchaînent affaiblissent le corps enseignant et de plus en plus de collègues doivent effectuer l'amer

constat que les vacances d'été ne suffisent plus à récupérer complètement.

Si le département peine à reconnaître les difficultés que nous rencontrons, l'institution n'hésite pas à augmenter sans cesse notre charge de travail et nous demande au fil des années de plus en plus de disponibilités, de travail et nous affecte de plus en plus de responsabilités. Si les enseignant·es du primaire ont docilement accepté de voir leur cahier des charges gonfler progressivement, il est temps de réagir, non seulement pour la santé de nos collègues, mais aussi et surtout pour faire ce que la SPG s'est toujours engagée à faire, se battre pour une école

publique de qualité, une école qui soit vraiment inclusive.

Les collègues soutiennent au prix de leur santé cette école de plus en plus normative qui n'arrive définitivement pas à répondre aux besoins de tous et toutes les élèves. L'école ne tient plus que grâce à l'investissement sans faille des enseignant·es qui compensent tant bien que mal le manque de moyens investis par le Département dans cette école primaire qui reste désespérément son parent pauvre.

.....  
<sup>1</sup> Personnel administratif et technique

## Nouveau cycle d'orientation? Du nCO au CO22

.....  
 Le nCO (nouveau cycle d'orientation) adopté par votation populaire en 2009 est-il déjà à bout de souffle?

De nombreux dysfonctionnements sont en effet dénoncés depuis des années par nos collègues du secondaire, mais le 14 octobre, le département a enfin reconnu, statistiques à l'appui, que ce nCO qui prétendait lutter contre les inégalités sociales et améliorer la prise en charge des élèves les plus faibles tend au contraire à renforcer les inégalités sociales, confirmant ainsi les observations des enseignant·es.

Ainsi, le nCO devrait être remplacé dès 2022 par le CO22: une nouvelle structure fondée sur trois prin-

cipes: mixité, modularité et transversalité. Il est prévu de supprimer les regroupements en 9e année (mixité), mais de maintenir des niveaux dans certaines disciplines, voire des options (modularité), permettant ainsi au cycle de renouer avec le rôle qui lui était dévolu à l'origine et de redevenir un cycle d'orientation.

La SPG sera associée en tant que partenaire externe dans le cadre d'une commission consultative. Si la SPG se réjouit que le CO22 prévoie une grille horaire qui «favorise la transversalité et le travail par projet», elle regrette qu'aucune réflexion de ce type ne soit entamée au niveau du primaire.

(fm)

## Suppression des annuités, une mesure pas si anodine

Cet automne, l'ensemble de la fonction publique s'est vu rétribuer l'annuité 2016 et son rétroactif. Cette belle victoire, validée par le Tribunal administratif, est le résultat de la lutte menée par le Cartel depuis 2015. Dans son projet de budget 2020, le Conseil d'Etat prévoit une fois de plus de supprimer l'annuité. Les fonctionnaires minimisent souvent et à tort l'impact d'une telle mesure. Si le rétroactif sur

trois ans s'élève à plusieurs milliers de francs, l'impact de la suppression d'une annuité sur l'ensemble d'une carrière s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs. Cet automne, les fonctionnaires devront donc, une fois de plus, se positionner sur un projet de budget déficitaire qui prévoit notamment les suppressions des annuités 2020 et 2022 en mesurant peut-être le réel impact sur leur carrière. (fm)

# L'éducation au numérique se passe de tablettes!

Frédéric Hiltbrand

La SPG se positionne clairement pour l'éducation critique aux médias et l'enseignement aux usages informatiques. L'école doit participer à la formation des citoyen·nes de demain: compétent·es et autonomes dans leur vie numérique. Le comité suit actuellement le dossier du numérique à plusieurs niveaux. Au sein du SER, la SPG s'est prononcée sur le PER numérique: les objectifs sont ambitieux et la SPG a clairement indiqué son opposition à la création d'une nouvelle discipline dédiée uniquement au numérique, préférant une inscription transversale dans les disciplines actuelles.

Au niveau du Département de l'instruction publique (DIP), la SPG contribue à proposer une vision de l'enseignement du numérique et relaie les nombreux couacs rencontrés par les enseignant·es dans un «groupe d'accompagnement du numérique à l'école». Nous relayons par ailleurs le manque de matériel à chaque rencontre avec le DIP (ordinateurs pour les MDAS, multiples couleurs, multiples connexions internet). Il se pourrait que notre acharnement déblocue la situation sur certains points.

Enfin, le comité a récemment été auditionné par la commission des travaux du Grand Conseil sur le PL12494 ouvrant un crédit de 10,2 millions de francs afin d'équiper nos écoles primaires de 16'900 tablettes ou équipements mobiles. Nous nous sommes montrés très critiques face à ce projet mal ficelé qui semble principalement avoir été conçu pour gagner la «course au numérique» qui se joue au niveau intercantonal. Dans les grandes lignes, nous reprochons principalement à ce projet de loi, rédigé et déposé sans avoir à aucun moment consulté les associations professionnelles, d'être particulièrement déconnecté des besoins réels du terrain que nous relayons maintenant depuis déjà des années. Ce manque de concertation désormais traditionnel aboutit nécessairement à un projet qui rate sa cible. La position de la SPG a suscité une forte réaction à la tête du département, qui, nous l'espérons, pensera à nous consulter et à nous impliquer dans l'élaboration de ses projets futurs.



Organisation d'entraide internationale



**VOYAGE AUTREMENT!**  
PARTICIPE À UN PROJET D'ENTRAIDE  
SÉANCE D'INFO: LE 10.01.20 À LAUSANNE

[www.nouvelle-planete.ch](http://www.nouvelle-planete.ch)



# Du bon sens, des échanges et de la patience

Olivier Solioz, président de la SPVal

Le meilleur remède pour tous les problèmes, c'est la patience.  
Plaute



J'adhère à cette citation en y apportant quelques précisions. Dans le domaine de l'enseignement, nous savons qu'à force de patience, on peut arriver à de bons résultats. Trop attendre pour attribuer des mesures est aussi dangereux que vouloir aller trop vite pour certaines aides. Il faut donc trouver le juste milieu. Avoir du temps est un luxe qu'il faut exploiter au mieux.

Pour le travail de la SPVal, la patience est une bonne conseillère. Elle permet à certains dossiers de murir et d'avancer dans la bonne direction. Lors d'une demande d'un·e membre, le temps est souvent un facteur déterminant. L'interpellation d'un·e collègue nécessite une première réaction adaptée et généralement dans un délai bref. S'en suivent des démarches adaptées et des retours réciproques sur l'état du dossier. Des relations constructives avec les autorités scolaires locales ou cantonales sont nécessaires pour débloquer les situations. Des actions plus formelles ou officielles peuvent être entreprises dans les cas de blocus.

Lors des actions des associations professionnelles d'enseignant·es (pour certains les syndicats), le temps est souvent compté.

Idéalement, un dossier important avec des impacts multiples devrait bénéficier d'un temps élargi pour les échanges de points de vue et les prises de décisions. À l'opposé, un sujet précis et restreint peut se régler de manière plus rapide.

La réalité est parfois moins idéale et des contingences administratives font évoluer un dossier de manière aléatoire. Le bon sens et des échanges ciblés solutionnent très souvent rapidement un conflit. À l'opposé, le traitement d'une problématique peut s'étendre sur une longue période si le choix des autorités se tourne vers la création d'un groupe de travail. Ce choix est parfois nécessaire pour impliquer toutes et tous les partenaires du dossier. Il est par contre contre-productif pour des situations précises qui peuvent

se dégrader pour les élèves ou les enseignant·es concerné·es. La SPVal conseille à ses membres d'informer la direction et l'inspectorat des situations critiques. Voici des dossiers pour lesquels les échanges, le bon sens et la patience sont primordiaux:

- mise en pratique des directives pour les duos pédagogiques;
- gestion des propositions de répartition des domaines disciplinaires pour les duos;
- mesures pour les élèves aux comportements inadaptés;
- mise en place de la nouvelle adresse courriel professionnelle;
- introduction de la plateforme officielle (suite d'educanet2);
- transition et formation pour les nouveautés «numériques»;
- bilan de la gratuité de l'école et des choix des fournitures;
- organisation pour les 1H-2H et implications sur les autres degrés;
- planification des attributions (périodes et degrés) aux enseignant·es pour 2020-2021;
- suite de l'introduction des moyens de mathématiques en 4H et 5H dans ES-PER (espace numérique PER-MER);
- ...

Le partage des différents points de vue entre les enseignant·es et les directions devraient avoir lieu lors de séances planifiées. L'interprétation du «en principe» doit être discutée ouvertement.

Des délais pour la réflexion, l'analyse des documents sont nécessaires à chacun·e en vue de prendre une décision en toute connaissance de cause.

La consultation de tiers (du Service de l'enseignement ou de la SPVal) pour des sujets pédagogiques ou administratifs est toujours possible et est fortement conseillée.

Pour terminer, je détourne et j'adapte une citation de Plutarque: «La patience et le bon sens ont beaucoup plus de pouvoir que la force!».



# Le PER n'est pas assez exigeant!?

La plupart des innovations ont la vie dure et font face à l'obscurantisme... Cette phrase – qui aurait pu être tirée d'un répertoire de citations – me permet de mettre en évidence un échange auquel j'ai participé voilà quelques semaines. Sans vous faire languir inutilement, je vous expose le sujet de la conversation: le niveau du plan d'études!

David Rey, président de l'AVECO



Lors d'une rencontre d'un groupe de travail, un des intervenant-es a pris la parole et a questionné l'assemblée au sujet d'une remarque parvenue à ses oreilles. Une connaissance l'aurait interpellé et lui aurait affirmé que le Plan d'études romand ne préparait absolument plus les élèves pour le collège (lycée) et qu'il était grand temps de faire quelque chose pour remédier à cette problématique. Tout mettre au feu avec quelques enseignant-es au milieu n'aurait pas dérangé cette personne. Nous n'avons pas vraiment pris le temps de discuter de ce thème, mais pour ma part, cela m'a fait quelque peu réagir. L'impression d'un certain déjà vu, d'un retour en arrière d'une législature avec son lot d'obscurantisme avait soudain refait surface.

Je vous avoue ma surprise, mais également celle des professionnel·les de l'éducation présent·es dans la salle. Sans être un parfait expert de tous les domaines ni de toutes les particularités de chacun des domaines du PER, je ne parviens pas à comprendre que l'on puisse affirmer ce genre de propos... ou plutôt si, je le comprends très bien. Permettez-moi de m'expliquer.

Pour de nombreuses personnes, il n'existe pas de multiples manières de se préparer à des études supérieures. Nombreux et nombreuses sont ceux et celles qui ont été bercé·es au rythme de la répétition, du bachotage et de l'apprentissage très fastidieux de listes aussi longues qu'inoctrantes et qui considèrent ces méthodes comme sacrosaintes. S'il est évident que la préparation pour les études au secondaire II ne peut s'imaginer sans un minimum d'apprentissage et un socle solide

de compétences de bases, ces dernières ne sont pas ou plutôt ne sont plus forcément les seuls fondamentaux nécessaires. Il suffit pour vérifier ce dernier propos d'imaginer le genre d'élèves que nous souhaitons former! D'un côté, nous pourrions former des élèves capables d'ingurgiter une quantité importante d'informations, de connaissances, de règles et listes en tout genre pour les préparer à une formation exigeante d'un point de vue de l'apprentissage et d'un autre, nous pourrions amener les élèves à davantage d'esprit critique, à la capacité de repérer l'information pertinente, à analyser des données, à formuler des hypothèses... je continue? Inutile, vous en conviendrez!

Est-ce que le plan d'études actuel est parfait? Chacun conviendra que cela n'est pas le cas. C'est notamment pour cette raison qu'il est évolutif. Le numérique en est un parfait exemple. Mais malgré cette imperfection, il faut bien avouer qu'il permet d'entrer dans une école plus moderne et un enseignement plus dynamique et plus intéressant à condition de se plonger quelque peu dans ses méandres.

Il n'est pas surprenant d'être confronté·e à la défiance vis-à-vis du PER. Ce dernier est certes exigeant et même, parfois, un brin utopique. Pour certain·es élèves, les différentes démarches réflexives ou analytiques sont peut-être compliquées, mais si nous ne nous fixons pas des objectifs élevés, alors à quoi bon entrer en salle de classe? Pour moi, il est évident que le Plan d'études romand, en misant sur des élèves capables de réfléchir par eux-mêmes, les prépare très bien pour les défis des écoles supérieures.